



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

moyens financiers

Question écrite n° 67380

Texte de la question

Avec une augmentation d'un milliard d'euros en 2015, le budget de l'éducation nationale redevient le premier budget de la Nation, réaffirmant ainsi, si besoin était, la priorité donnée depuis deux ans et demi à l'éducation. Cet effort considérable permettra à terme de réaliser l'objectif de créer 60 000 postes en cinq ans et de rattraper en grande partie le retard pris durant le précédent quinquennat. Cependant, l'immensité de la tâche est telle que certains pans du territoire pâtiennent encore de l'abandon dans lequel ils ont été laissés. C'est le cas du département de l'Aude où de nombreux problèmes sont encore apparus, en particulier dans le premier degré, à la dernière rentrée. Il est par conséquent nécessaire et urgent d'intensifier l'effort entrepris pour permettre que dans ce département la rentrée 2015 puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles et que tous les besoins soient enfin pourvus. M. Jean-Paul Dupré demande à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'elle compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

La dotation allouée pour la rentrée 2014 à l'académie de Montpellier a été répartie en fonction des prévisions démographiques et de la volonté d'améliorer les moyens accordés aux écoles qui cumulent le plus de difficultés sociales et scolaires. S'agissant du département de l'Aude, les mesures de rentrée ont ainsi permis l'ouverture nette de 6 classes pour une prévision d'effectifs supplémentaires de 215 élèves. Une attention particulière a également été portée à l'accueil des enfants de moins de trois ans dans les écoles en zone de revitalisation rurale. Ainsi, pour la première fois, les enfants de moins de trois ans y ont été comptabilisés dans les prévisions d'effectifs. Enfin, des moyens d'enseignement provisoires ont été implantés dans les écoles suivantes : - école primaire de Pezens ; - école primaire de Bizanet ; - école primaire de Lavalette ; - école primaire de Puichéric (un demi-poste). Il convient de souligner que le constat de rentrée dans ce département a fait apparaître une surestimation de 282 élèves par rapport aux prévisions, ce qui a eu pour conséquence une amélioration du nombre de professeur pour 100 élèves et du nombre d'élèves par classe. Le budget 2015 marque une étape importante pour la mise en oeuvre de la priorité donnée à la jeunesse car il donne au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche tous les moyens nécessaires pour garantir aux élèves et aux étudiants les meilleures conditions d'apprentissage. La priorité est donnée au premier degré, afin d'amplifier notamment le dispositif « plus de maîtres que de classes », et à la montée en charge de la réforme de l'éducation prioritaire. Par ailleurs, ces moyens permettront l'amélioration du climat scolaire, grâce aux postes de santé-sociaux, de CPE et aux postes dédiés à l'accompagnement du handicap. Les mesures pour la rentrée 2015 tiendront compte comme pour la rentrée 2014 du contexte démographique et de la priorité accordée aux écoles situées dans les zones en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67380

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8883

Réponse publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 924